

# REPUBLIQUE DU BURUNDI



PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE  
Secrétariat Général de l'Etat

## **COMMUNIQUE DE PRESSE N°28 DE LA REUNION DU CONSEIL DES MINISTRES DU MERCREDI 27 OCTOBRE 2021**

Le Conseil des Ministres s'est réuni ce mercredi 27 octobre 2021 à Bujumbura, sous la présidence de son Excellence Monsieur le Président de la République, Général Major Evariste NDAYISHIMIYE.

Après la présentation de l'ordre du jour, Son Excellence le Président de la République a invité le Premier Ministre à présenter la synthèse des observations issues de la réunion préparatoire du Conseil des Ministres qu'il a lui-même présidée le lundi 25 octobre 2021, et qui était consacrée à l'analyse des mêmes dossiers inscrits à l'ordre du jour.

Après restitution par le Premier Ministre au Président de la République, les dossiers analysés sont les suivants :

- 1. Plafonds d'engagement des dépenses du deuxième trimestre 2021/2022,** présenté par le Ministre des Finances, du Budget et de la Planification Economique.

Les plafonds d'engagement sont soumis à des règlements prescrits dans certains textes, notamment le décret sur la gouvernance budgétaire, le décret portant règlement général de gestion des budgets publics. Ils se conforment aussi à la loi portant fixation du budget général de la République du Burundi pour l'Exercice 2021/2022 qui introduit en son article 50, l'élaboration des plafonds d'engagements trimestriels des dépenses qui doivent être validés par le Conseil des Ministres.

Ces engagements se font en fonction des encaissements. Ces plafonds d'engagements, qui sont conformes au plan de trésorerie de l'Etat, concernent toutes les dépenses de l'Etat, sauf celles qui ont un caractère obligatoire et incompressible, comme les dépenses de salaires et de la dette.

Ainsi, au cours de la gestion budgétaire 2021/2022, le rythme des engagements sera fonction du rythme d'encaissement des recettes.

Après échange et débat, ces plafons d'engagements ont été adoptés avec comme recommandations de :

- Veiller à ce que les engagements du 1<sup>er</sup> et du 2<sup>ème</sup> trimestre combinés ne dépassent pas 50% du budget annuel prévu ;
- Pour les engagements en rapport avec les biens d'équipement, les ministères et institutions en retard dans le 1<sup>er</sup> trimestre peuvent engager jusqu'à 50% du budget prévu ;
- Accélérer la préparation de la stratégie globale de collecte des finances publiques ;
- Procéder à la commercialisation du maïs en stock pour éviter sa détérioration et réanalyser la mesure suspendant son importation pour favoriser l'entrée des recettes dans le Trésor public **(Finances+Agriculture+Commerce)** ;
- Maîtriser les recettes perçues par les institutions autonomes sous tutelle des ministères pour qu'elles soient comptabilisées parmi les recettes de l'Etat ;
- Eviter des intermédiaires dans l'achat des équipements de l'Etat parce qu'ils font gonfler les coûts.

## **2. Documents stratégiques du Ministère de l'Intérieur, du Développement Communautaire et de la Sécurité Publique :**

- **Lettre de politique générale 2021-2027**
- **Plan stratégique 2021-2027**

Ces documents ont été présentés par le Ministre de l'Intérieur, du Développement Communautaire et de la Sécurité Publique.

Ils tracent les orientations sectorielles et les priorités du Ministère pour contribuer dans la mise en œuvre du Plan National de Développement 2018-2027 et renforcer la décentralisation, afin que les communes soient réellement des pôles de développement communautaire durable.

**La lettre de politique générale** rappelle l'évolution institutionnelle, énumère les défis et les enjeux, met en exergue les priorités et donne la vision du ministère d'ici 2027 qui est « Une institution gouvernementale assurant avec professionnalisme la gouvernance intérieure, le développement communautaire et la sécurité, pour le bien-être de la population ».

Elle donne ensuite les orientations sous forme d'axes stratégiques, ainsi que les mécanismes de mise en œuvre, de suivi et d'évaluation.

Quant au **Plan stratégique 2021-2027**, il vient opérationnaliser la Lettre de Politique Générale. Il épingle les forces, montre les faiblesses, les opportunités et les risques, et indique les orientations stratégiques et leur alignement au Plan National de Développement.

Il développe les axes stratégiques en précisant les programmes, les projets et les activités par axe stratégique, et propose le budget de sa mise en œuvre.

Le Plan stratégique comporte quatre domaines d'intervention, 12 axes stratégiques, 29 programmes subdivisés en 102 projets prioritaires pour un budget total sur sept ans, estimé à Mille Six Cent Trente Deux Milliards Cinq Cent Cinq Millions de Frans burundais (1 632 505 milliards Fbu).

A l'issue de l'analyse, les deux documents ont été adoptés avec comme recommandations de :

- S'assurer que le budget prévu pour la mise en œuvre de cette stratégie est réparti sur toute la période ;
- S'assurer que les projets prévus sont en concordance avec les autres outils de planification comme le Programme d'Investissements Publics et le Plan d'Actions Annuel;
- Elaborer un budget annuel réaliste et réalisable selon les priorités;
- Accélérer le dossier sur la restructuration administrative ;
- Bien aligner les financements des partenaires aux priorités du Gouvernement ;
- Dans le plan d'actions, faire ressortir les activités suivantes :
  - La promotion du dialogue entre les partis politiques ;
  - L'éducation civique et patriotique ;
  - La question de la liste bloquée ou ouverte dans les élections locales ;
  - La question des quotas ethniques au niveau de la représentation dans les institutions de l'Etat ;
  - La stratégie à mettre en place pour limiter les naissances ;
  - La maîtrise du mouvement des personnes ;
  - La maîtrise du mouvement des réfugiés établis sur le territoire burundais ;
  - La maîtrise et l'entretien des ouvrages communaux ;
  - Le renforcement de l'éthique au niveau du leadership ;
  - La question en rapport avec la succession pour les femmes et les filles;
  - La question des enfants de pères inconnus ;
  - L'amélioration de la communication gouvernementale.

### 3. **Stratégie sectorielle du Ministère de la Solidarité Nationale, des Affaires Sociales, des Droits de la Personne Humaine et du Genre alignée au Plan National de Développement**, présenté par la Ministre de la Solidarité Nationale, des Affaires Sociales, des Droits de la Personne Humaine et du Genre

Le Burundi s'est doté d'un Plan National de Développement qui est actuellement le document de référence nationale en matière de planification du développement. En vue de faire participer tous les secteurs dans la mise en œuvre de ce Plan, il a été recommandé l'élaboration des stratégies sectorielles, assorties des plans d'actions.

C'est dans ce cadre que le Ministère de la Solidarité Nationale, des Affaires Sociales, des Droits de la Personne Humaine et du Genre a élaboré sa stratégie sectorielle.

Cette stratégie est un document d'orientation stratégique de référence sur le moyen et le long terme. Elle a été élaborée à travers les trois secteurs d'intervention du Ministère, à savoir :

- Le secteur de la protection des droits humains avec comme vision « Faire du Burundi une société qui garantit le respect intégral des droits humains »,
- Le secteur de la protection sociale avec comme vision « Une couverture de protection sociale convenable pour tous »,
- Le secteur de la promotion de la femme et l'égalité du genre avec comme vision : « Bâtir une société où les femmes et les hommes jouissent des mêmes droits et sont soumis aux mêmes devoirs dans le cadre d'un développement politique, économique, social et culturel du Burundi ».

Ainsi, tous les programmes d'investissement sectoriels devront s'aligner à ces objectifs, dans la mise œuvre cohérente de toutes les activités relevant de ces trois secteurs.

Le Conseil des Ministres avait analysé cette Stratégie en date du 19 mai 2021 et avait formulé des observations à tenir en compte dans sa finalisation.

Après échange et débat sur le nouveau document présenté, le Conseil des Ministres a constaté que les recommandations du Conseil des Ministres ont été prises en compte et a adopté la Stratégie avec comme recommandations de :

- S'assurer que le budget prévu pour la mise en œuvre de cette stratégie est réparti sur toute la période ;

- S'assurer que les projets prévus sont en concordance avec les autres outils de planification comme le Programme d'Investissements Publics et le Plan d'Actions Annuel;
- Elaborer un budget annuel réaliste et réalisable selon les priorités;
- Bien aligner les financements des partenaires aux priorités du Gouvernement ;
- Mettre en place des critères d'évaluation du degré de vulnérabilité ;
- Ajuster la mise en œuvre du projet MERANKABANDI pour qu'à l'avenir, il y ait une assistance contributive pour éviter que les gens ne s'habituent à la gratuité ;
- Bien définir les critères de choix des zones d'intervention des projets ainsi que des bénéficiaires ;
- Dans le plan d'actions, ajouter les activités suivantes :
  - La décentralisation effective des services du ministère ;
  - L'amélioration des conditions de vie des retraités, notamment la pension de retraite ;
  - La question de la stratification du coût de la carte d'assurance maladie selon les bénéficiaires ;
  - Le recensement des véritables indigents ;
  - La gestion des orphelinats ;
  - La question de la polygamie ;
  - L'amélioration de la communication gouvernementale.

#### **4. Stratégie sectorielle du Ministère des Infrastructures, de l'Équipement et des Logements Sociaux, présenté par le Ministre des Infrastructures, de l'Équipement et des Logements Sociaux.**

Cette stratégie sectorielle s'inscrit dans la logique de l'opérationnalisation du Plan National de Développement 2018-2027, dans la limite des aspects qui relèvent des missions de ce ministère.

Pour ce qui est de la décennie couverte par cette stratégie, il convient de signaler que le processus d'exécution des projets a été déjà amorcé depuis trois ans. Cette stratégie vient comme une réponse aux défis rencontrés, en vue de renforcer les réalisations déjà accomplies.

Les grandes priorités prévues par cette stratégie visent principalement le désenclavement intérieur et extérieur, à travers la réhabilitation et l'extension du réseau bitumeux, l'entretien du réseau revêtu existant, de même que le réseau nouvellement aménagé.

Concernant l'équipement, il est envisagé de se doter d'engins des bâtiments et travaux publics appropriés, pour faciliter l'exécution des travaux en régie.

Quant aux logements, la priorité sera accordée à la construction des appartements accessibles aux fonctionnaires et autres acquéreurs à faibles revenus.

Cette stratégie comporte dix sept (17) programmes et quarante deux (42) projets.

Pour s'assurer de la mise en œuvre effective de cette stratégie, un cadre institutionnel sera mis en place, constitué par un comité sectoriel de pilotage et de suivi évaluation, qui sera appuyé par un comité technique.

Le montant global du financement de la stratégie est de Cinq Mille Six Cent Onze Milliards, Sept Cent Septante Millions de Francs burundais (5.611.770.000.000Fbu).

A l'issue de l'analyse, la Stratégie a été adoptée avec recommandations de :

- Réaménager le document en commençant par la stratégie, et la faire suivre par le plan de mise en œuvre;
- Faire ressortir dans le document le développement des capacités d'autant plus le ministère doit avoir des ressources humaines spécialisées dans des domaines variés ;
- Accélérer la politique de l'habitat et de l'urbanisation en cours d'élaboration ;
- S'assurer que le budget prévu pour la mise en œuvre de cette stratégie est réparti sur toute la période ;
- S'assurer que les projets prévus sont en concordance avec les autres outils de planification comme le Programme d'Investissements Publics et le Plan d'action annuel ;
- Elaborer un budget annuel réaliste et réalisable selon les priorités;
- Identifier les textes qui nécessitent d'être révisés pour avoir un cadre légal et réglementaire à jour ;
- Elaborer une planification de l'aménagement du littoral du Lac Tanganyika en collaboration avec le Ministère en charge de l'environnement ;
- Elaborer un plan d'entretien et de réhabilitation des infrastructures routières ;
- Veiller à ce que les études de faisabilité des divers projets soient toujours disponibles pour être présentées aux partenaires chaque fois qu'elles sont requises;
- Planifier l'acquisition des moyens et des équipements des services techniques du ministère ;
- Actualiser la période de mise en œuvre de la Stratégie ;
- Ajouter dans le plans d'actions, les activités à réaliser suivantes :
  - Procéder à la décentralisation effective des services du ministère ;

- Réhabiliter les routes selon un échancier précis, et en priorité Bujumbura- Gitega et Bugarama-Kobero;
- Construire des ronds- points embellis par des monuments qui symbolisent la culture burundaise ;
- Doter chaque commune d'un bâtiment en étages abritant tous les services décentralisés qui travaillent dans la Commune;
- Chercher un charroi de l'Etat destiné uniquement aux activités de service ;
- Mettre en place une stratégie pour réparer les véhicules de l'Etat à moindre coût ;
- Faire l'inventaire de tous les bâtiments appartenant à l'Etat à travers tout le pays ;
- Mener les investigations nécessaires pour connaître le vrai statut juridique du Palais Présidentiel de Kiriri;
- Identifier dans toutes les provinces les endroits où seront aménagés les quartiers à logements sociaux clés en mains selon les standings ;
- Promouvoir la politique de villagisation ;
- Aménager les espaces verts, de jeux et de divertissement ;
- Planifier l'acquisition des équipements des bâtiments de l'Etat par l'Etat lui-même ;
- Promouvoir le transport sur le Lac Tanganyika ;
- Chercher, en collaboration avec le ministère en charge des finances, les financements pour la construction du chemin de fer ;
- Réhabiliter l'Aéroport International Melchior NDANDAYE ;
- Construire des buildings administratifs à Gitega ;
- En collaboration avec le Ministère en charge de la solidarité et de l'intérieur, se donner comme objectif « 0 Maison Nyakatsi »;
- Clarifier et vider la question des parcelles autour du Palais Présidentiel NTARE RUSHATSI ;
- Construire un stade omnisport aux normes internationales ;
- Aménager un quartier diplomatique ;
- Construire une salle de conférence internationale ;
- Décider sur la question des constructions érigées dans des espaces verts mais dont des titres ont été délivrés ;
- Améliorer la communication gouvernementale.

**5. Stratégie sectorielle du Ministère de la Fonction Publique, du Travail et de l'Emploi, présentée par la Ministre de la Fonction Publique, du Travail et de l'Emploi.**

Le Burundi s'est doté d'un Plan National de Développement qui est actuellement le document de référence nationale en matière de planification du développement.

Cette Stratégie constitue un instrument sectoriel d'orientation stratégique en matière de planification des activités à réaliser dans les domaines de la fonction publique, de la réforme de l'administration publique, du travail et de l'emploi décent, du perfectionnement et de la formation en cours d'emploi.

L'objectif global de cette stratégie sectorielle est de « Bâtir une administration publique performante et promouvoir un travail décent pour tous ».

Cette Stratégie comporte 9 objectifs stratégiques, 33 axes d'intervention, 47 programmes et 100 projets .

La stratégie prévoit un cadre institutionnel de mise œuvre constitué par un comité de pilotage, ainsi qu'un comité technique constitué d'experts.

Le coût global de cette stratégie est de Cent Six Milliards, Huit Cent Seize Millions, Sept Cent Soixante Huit Mille Francs burundais (106 816 768 000Fbu).

A l'issue du débat, la Stratégie a été adoptée avec comme recommandations de :

- S'assurer que le budget prévu pour la mise en œuvre de cette stratégie est réparti sur toute la période ;
- S'assurer que les projets prévus sont en concordance avec les autres outils de planification comme le Programme d'Investissements Publics et le Plan d'action annuel pour faciliter la budgétisation;
- Elaborer un budget annuel réaliste et réalisable selon les priorités ;
- Elaborer une planification efficiente de mobilisation des financements ;
- Elaborer le plus rapidement possible les ordonnances qui formalisent l'entrée du secteur informel dans le secteur formel ;
- Collaborer avec le Ministère des Affaires Etrangères pour avoir une base de données des sociétés étrangères autorisées à procéder au recrutement de la main d'œuvre et qui collaborent avec les organisations qui opèrent dans le pays ;
- Accélérer la mise en place des conventions avec les pays étrangers qui accueillent la main d'œuvre burundaise pour que tout se déroule dans la légalité ;
- Etudier des stratégies pour ne pas perdre nos experts par des départs à la recherche du travail à l'étranger, éviter la fuite des cerveaux.
- Intégrer les actions suivantes dans le plan d'actions :
  - Procéder à la décentralisation effective des services du ministère ;
  - Terminer le recensement des fonctionnaires ;



- Elaborer les statistiques nécessaires, pour planifier les remplacements des fonctionnaires qui vont à la retraite ;
- Faire le suivi de la carrière des fonctionnaires appelés à des mandats publics ;
- Multiplier les formations en cours d'emploi ;
- Clôturer la question de l'harmonisation des salaires ;
- Mettre en place des mécanismes de protection sociale des travailleurs de l'informel ;
- Mettre en place des mesures qui encouragent les fonctionnaires à aller à la retraite anticipée ;
- Améliorer la communication gouvernementale.

## 6. Stratégie sectorielle du Ministère de l'Hydraulique, de l'Energie et des Mines, présentée par le Ministère de l'Hydraulique, de l'Energie et des Mines.

Cette stratégie sectorielle s'inscrit dans la logique de l'opérationnalisation du Plan National de Développement 2018-2027 dans la limite des aspects qui relèvent des missions de ce ministère.

Elle a été élaborée en vue d'accélérer la croissance des secteurs d'appui au développement que sont le secteur de l'eau potable et de l'assainissement de base, le secteur de l'énergie, et le secteur des hydrocarbures, des mines et carrières.

Elle est bâtie sur la vision suivante :: « Le Ministère de l'Hydraulique, de l'Energie et des Mines, moteur du développement durable à travers un secteur extractif développé, l'accessibilité à l'eau potable et à l'énergie propre, contribuant de façon soutenue à la croissance socio-économique pour l'amélioration des conditions de vie de la population ».

Parmi les cinq orientations stratégiques inscrites au Plan National de Développement, le Ministère de l'Hydraulique, de l'Energie et des Mines est concerné par celle relative à « la redynamisation des secteurs porteurs de croissance ».

Cette orientation constitue la référence dans la mise en œuvre des actions du ministère.

Le coût global de la stratégie est de 3 547,66 milliards de Fbu.

Après analyse, la Stratégie a été adoptée avec comme recommandations de :

- S'assurer que le budget prévu pour la mise en œuvre de cette stratégie est réparti sur toute la période ;

- S'assurer que les projets prévus sont en concordance avec les autres outils de planification comme le Programme d'Investissements Publics et le Plan d'action annuel pour faciliter la budgétisation;
- Elaborer un budget annuel réaliste et réalisable selon les priorités;
- Etudier les voies et moyens pour que l'Etat finance lui-même la recherche des minerais, procède à leur qualification, leur quantification et leur valorisation pour faciliter leur exploitation ;
- Mettre en place une stratégie claire en rapport avec l'approvisionnement et le stockage du carburant ;
- Prévoir des stocks stratégiques du carburant.
- Intégrer dans le plan d'actions, les activités suivantes :
  - Procéder à la décentralisation effective des services du ministère ;
  - Disponibiliser l'eau propre sur toutes les collines d'ici 2025 ;
  - Multiplier les barrages hydroélectriques ;
  - Promouvoir l'utilisation du biogaz dans les ménages de l'intérieur du pays ;
  - Promouvoir l'utilisation du gaz dans les ménages urbains ;
  - Mettre en place une politique minière claire avec l'objectif de l'exportation du minerai sous le label burundais ;
  - Mettre en place une stratégie pour que l'Etat dispose du carburant quitte à ce que les privés s'approvisionnent chez lui ;
  - Promouvoir l'utilisation de la tourbe à la place du bois ;
  - Améliorer la communication gouvernementale.

**7. Projet de décret portant révocation du permis d'exploitation du nickel et minerais associés dans le périmètre Musongati en faveur de la société Burundi Mining Metallurgy International (BMM International), présenté par le Ministère de l'Hydraulique, de l'Energie et des Mines.**

En mai 2014, une convention d'exploitation minière sur le gisement de nickel de Musongati a été signée entre la société BMM International et le Gouvernement du Burundi.

Le permis d'exploitation a été octroyé par décret en juin 2014 et le lancement officiel des activités d'exploitation et de traitement du nickel et minerais associés du gisement de Musongati a été fait en octobre 2014.

Malgré plusieurs rappels à BMM à respecter ses engagements et commencer les travaux proprement dits, aucune suite n'y a été réservée par cette société.

En plus du retard injustifié dans le démarrage ou le déroulement des travaux, cette société a refusé de communiquer les renseignements techniques exigés en vertu du Code Minier et de la convention qu'elle a signée.

C'est la raison pour laquelle ce projet propose la révocation du permis d'exploitation qui a été donné à cette société.

Après échange et débat, le projet a été adopté avec la recommandation d'élaborer un avis juridique, qui montre les tenants et les aboutissants de ce dossier. Il a été également recommandé d'exiger de cette société de restituer à l'Etat burundais ce qu'il a emporté comme échantillon.

#### **8. Projet de décret portant statut des anciens combattants**, présenté par le Ministre de la Défense Nationale et des Anciens Combattants.

Le décret portant missions et organisation du Ministère de la Défense Nationale et des Anciens Combattants assigne à ce ministère des missions spécifiques relatives aux anciens Combattants.

En vue d'exécuter ces missions, le Ministère s'est doté d'une Direction Générale des Anciens Combattants.

Bien que ce Ministère gère les anciens combattants depuis le processus d'intégration, aucun cadre légal régissant ces derniers n'a été élaboré jusqu'à ce jour.

Ce projet vient répondre à ce souci.

Il définit l'ancien combattant, qui est « toute personne membre des ex-Forces Armées Burundaises (FAB) ou ex-Partis et Mouvements Politiques Armés (PMPA) ayant cessé son service d'une façon régulière et ou ayant été démobilisé », et précise ses droits et ses obligations.

Après analyse, le projet a été adopté avec entre autres recommandations de :

- Enrichir la Note de présentation par l'état des lieux des anciens combattants ;
- Revoir la définition de l'ancien combattant.

#### **9. Projet de mémorandum d'entente entre la société égyptienne EL SEWEDY ELECTRONIC et le Burundi**, présenté par la Ministre de la Communication, des Technologies de l'Information et des Médias.

Le secteur des Technologies de l'Information et de la Communication joue un rôle d'accélérateur du développement socio- économique des pays.

C'est dans ce cadre que le Plan National de Développement 2018-2027 , dans ses axes, met un accent particulier sur la promotion de ce secteur.

S'alignant aux projets inscrits dans la stratégie sectorielle de mise en œuvre du Plan National de Développement, et au regard de l'importance du secteur privé dans le développement des technologies de l'information et de la communication,

et de l'expertise internationale reconnue à la société égyptienne ELSEWEDY ELECTRONIC, le Ministère de la Communication, des Technologies de l'Information et des Médias souhaite établir un cadre de négociation avec cette société.

C'est l'objet de ce Mémoire. Il contient les termes préliminaires et les conditions dans lesquelles les parties envisagent établir des relations de coopération, afin d'analyser, de planifier et d'exécuter les projets faisant objet de ce Mémoire à savoir :

- La mise en place d'un Centre de Données National Intégré ;
- Le Projet d'extension des réseaux métropolitains (MAN) à fibre optique des villes de Bujumbura, Gitega et Ngozi ;
- La modernisation de la téléphonie fixe.

A l'issue du débat, le projet de mémoire a été adopté avec la recommandation qu'au moment du montage des projets, ceux-ci soient soumis au Gouvernement pour qu'il s'assure de leur faisabilité.

## **10.Divers**

- Son Excellence le Président de la République a informé le Conseil sur une retraite gouvernementale qui sera prochainement organisée à leur intention et qui sera élargie aux Directeurs Généraux et aux Inspecteurs Généraux des Ministères, par la suite.
- Il les a informé également que la prière d'action de grâce qui clôture l'année 2021 aura lieu à Bujumbura et durera 5 jours.

Fait à Bujumbura, le 28 octobre 2021

Le Secrétaire Général de l'Etat et Porte Parole

Prosper NTAHORWAMIYE